

La SIAGI et l'Europe : la Garantie EGF à 60% pour le marché de l'agriculture

La SIAGI voit ses moyens d'action renforcés dans le cadre de la programmation EGF : bénéficiez d'une garantie forte pour les crédits d'investissement au bénéfice des exploitations agricoles et ce, pour des crédits mis en place avant le 31/12/2022.

Bénéficiaires	<p>Ce dispositif est destiné à l'ensemble des exploitations agricoles* quelle que soit leur forme juridique (à l'exclusion des entreprises en difficulté avant le 31/12/19)</p> <p style="text-align: center;">AGRICULTURE</p> <p>Cette offre est particulièrement adaptée aux reprises d'exploitations à isopérimètre ainsi qu'aux exploitations ayant une ancienneté de + de (sept) 7 ans (date immatriculation).</p>														
Objet du crédit	<p>Opérations de création / reprise / croissance</p> <p>Investissements matériels et immatériels (y compris le rachat de titres)</p> <p>Programmes photovoltaïques</p> <p>Les frais et le stock liés à l'investissement peuvent être intégrés dans le financement (pas de BFR seul)</p>														
Caractéristiques du crédit	<ul style="list-style-type: none"> - Crédit amortissable de 150 000 € à 1 300 000 € - Crédits à débloques successifs exclus (période d'utilisation exclue) - Crédits modulables acceptés - Durée de remboursement : 84, 96, 120, 132, 144 ou 180 mois - Amortissement : mensuel / trimestriel / semestriel / annuel (+12 mois sur tarif) - Différé d'amortissement : 12 mois maximum - Sûretés et taux d'intérêt à l'initiative de la banque 														
Caractéristiques de la garantie	<p>La quotité de garantie est fixe à 60%</p> <p>Délai de carence : 6 mois</p>														
Tarification (HT)	<table border="1" data-bbox="411 1749 1428 1883"> <thead> <tr> <th>Durée du crédit</th> <th>84 mois</th> <th>96 mois</th> <th>120 mois</th> <th>132 mois</th> <th>144 mois</th> <th>180 mois</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <th>Tarif</th> <td>2,93%</td> <td>2,97%</td> <td>3,07%</td> <td>3,12%</td> <td>3,18%</td> <td>3,34%</td> </tr> </tbody> </table> <p>La tarification est exprimée en pourcentage du montant du crédit. Elle est payable en une seule fois au moment de la mise en place du crédit. Elle peut être intégrée au montant du crédit.</p> <p>Frais de dossiers SIAGI usuels.</p>	Durée du crédit	84 mois	96 mois	120 mois	132 mois	144 mois	180 mois	Tarif	2,93%	2,97%	3,07%	3,12%	3,18%	3,34%
Durée du crédit	84 mois	96 mois	120 mois	132 mois	144 mois	180 mois									
Tarif	2,93%	2,97%	3,07%	3,12%	3,18%	3,34%									

*Hors financement des bateaux de pêche, pisciculture et aquaculture